

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE  
SAINT-LAMBERT**

**Document administratif**

**31 décembre 2020**

- Section 1 - États financiers
  - Section 2 - Documents fiscaux
  - Section 3 - Balance de vérification
-

**SECTION**

**1**

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE LA VILLE  
DE SAINT-LAMBERT**

**États financiers  
au 31 décembre 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats et actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 12

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.  
Bureau 301  
160, rue Principale  
Granby (Québec)  
J2G 2V6

T 450 375-4400

Aux administrateurs de  
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activité, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er janvier 2020 et 2019 et aux 31 décembre 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
  - nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
  - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
  - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
-

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Granby  
Le 31 mars 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125850

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Résultats et actif net**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apport - Subvention de fonctionnement - Ville de Saint-Lambert	239 180	300 000
Apport - Subvention salariale d'urgence du Canada	14 232	
Apport - Programme compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	10 000	
Apport - Subvention de fonctionnement - Fédérale	4 175	3 415
Activités	6 301	5 490
	<u>273 888</u>	<u>308 905</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	79 847	78 480
Activités et événements	58 262	65 855
Communications	23 658	20 599
Fête de Saint-Lambert	15 676	126 038
Honoraires professionnels	10 005	15 452
Soutien administratif	3 619	1 523
Cotisations	940	515
Frais de bureau	789	821
Représentation	449	879
Formation	444	3 268
Assurances	329	241
Frais bancaires	283	201
Créances douteuses (recouvrées)	1 205	(2 149)
	<u>195 506</u>	<u>311 723</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>78 382</b>	<b>(2 818)</b>
Actif net au début	42 651	45 469
Actif net à la fin	<u>121 033</u>	<u>42 651</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	78 382	(2 818)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(30 113)</u>	<u>(4 183)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	48 269	(7 001)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>30 000</u>	
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<u>78 269</u>	<u>(7 001)</u>
Encaisse au début	36 560	43 561
Encaisse à la fin	<u>114 829</u>	<u>36 560</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Situation financière**

au 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	114 829	36 560
Comptes clients et autres créances (note 4)	42 536	5 983
Frais payés d'avance	3 479	6 187
	<u>160 844</u>	<u>48 730</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	4 926	5 599
Produits reportés	4 885	480
	<u>9 811</u>	<u>6 079</u>
Long terme		
Dettes à long terme (note 6)	30 000	
	<u>39 811</u>	<u>6 079</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<u>121 033</u>	<u>42 651</u>
	<u>160 844</u>	<u>48 730</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

# **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement économique de la Ville de Saint-Lambert. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur les revenus.

L'existence de l'organisme dépend de l'obtention continue de subventions auprès de la Ville de Saint-Lambert.

### **2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné l'annulation de l'édition 2020 de l'activité Fête de Saint-Lambert. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. À la date de mise au point définitive des états financiers, la direction n'était pas en mesure d'évaluer le rythme auquel les activités de l'organisme reviendront à la normale ni les incidences financières de ces événements pour le moment.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

---

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2020

---

**3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits**

*Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

*Activités*

Les produits provenant des activités sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les activités ont eu lieu, que le prix des activités est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Actifs et passifs financiers**

*Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée des coûts de transaction afférents.

*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	4 325	7 459
Taxes à la consommation à recevoir	1 162	505
Apport à recevoir - Ville de Saint-Lambert	26 357	
Apport à recevoir - Subvention salariale d'urgence du Canada	<u>11 852</u>	
	43 696	7 964
Provision pour créances douteuses	<u>1 160</u>	<u>1 981</u>
	<u>42 536</u>	<u>5 983</u>

**5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	577	1 531
Salaires et charges sociales à payer	<u>4 349</u>	<u>4 068</u>
	<u>4 926</u>	<u>5 599</u>

**6 - DETTE À LONG TERME**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022	<u>30 000</u>	

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'apports.

**7 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

---

**7 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.